Docusign Envelope ID: 7917F635-ECC9-866B-814A-F9C1EB63A2CC

ABC EXPERTISE PATRIMONIALE
Société à responsabilité limitée unipersonnelle
Au capital de 1.000 euros
Siège social : 79 avenue de Grammont
37000 - TOURS

984 857 649 RCS TOURS

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 1er AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le premier avril,
A 10 heures 30,

Madame Charline AUGER BODART,
Demeurant 57 rue Basile Baudin 45110 CHATEAUNEUF SUR LOIRE,

Propriétaire de la totalité des 10 parts sociales de 100 euros composant le capital social de la Société ABC EXPERTISE PATRIMONIALE,

Associée Unique et seul gérante de ladite Société,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Modification de l'objet social ;
- Modifications corrélatives des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION
Modification de l'objet social

L'Associée Unique décide de modifier l'objet social afin d'y ajouter **l'exercice de l'activité d'Agent Lié de Prestataire de Services d'Investissement**, réalisée exclusivement pour le compte de la société Conservateur Finance, SA au capital de 9 000 000 euros, immatriculée au RCS de PARIS sous le n°344 842 596 ayant son siège social 59 rue de la Faisanderie à Paris (75116), conformément aux articles L.545-1 à L.545-6 du code monétaire et financier.

DEUXIÈME DÉCISION
Modifications corrélatives des statuts

En conséquence de l'adjonction d'activité décidée ci-avant, l'Associée Unique décide de modifier les Articles 2, 3, 4, 17.1 et 17.4 des Statuts de la Société, tel que :

Paraphe
CAB

Docusign Envelope ID: 7917F635-ECC9-866B-814A-F9C1EB63A2CC

- **L'Article 2 – Objet des Statuts** est ainsi modifié :

« *La société a pour objet pour le compte exclusif des* ***Associations Mutuelles le Conservateur****, Société à forme Tontinière, entreprise régie par le code des assurances, des* ***Assurances Mutuelles le Conservateur****, Société d'Assurance Mutuelle, entreprise régie par le code des assurances, et le cas échéant, de* ***Conservateur Finance****, SA au capital de 9 000 000 €, société de financement et entreprise d'investissement, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 344 842 596, ayant ensemble leur siège social 59, rue de la Faisanderie à PARIS (75116), ensemble dénommées* ***Le Conservateur****.*

Pour les sociétés d'assurance :
- *L'exercice de la profession d'Agent Général d'Assurances tel que défini par le code des assurances.*
- *L'exécution du ou des mandats qui lui sont ou seront confiés à ce titre et des activités qui en découlent directement.*

Et le cas échéant pour le compte exclusif de Conservateur Finance :
- *L'exercice de l'activité d'Agent Lié de Prestataire de Services d'Investissement* ;

Et plus généralement les opérations de toute nature se rattachant à l'objet social ci-dessus. »

- **L'Article 3 – Conditions d'exercice des Statuts** est ainsi modifié :

Il est ajouté au dernier paragraphe de l'Article 3 des Statuts, la mention des articles règlementant la nouvelle activité de la Société, tel que :

« *Le ou les gérants de la Société doivent répondre aux conditions d'honorabilité et de capacité fixées par les articles L512-4, L512-5 et R514-1 à R514-5 du Code des Assurances et des articles L.545-1 à L.545-6 du code monétaire et financier en cas d'activité d'Agent Lié de Prestataire de Service d'Investissement.* »

Le reste de l'article demeure inchangé.

- **L'Article 4 – Dénomination des Statuts** est ainsi modifié :

Il est ajouté au dernier paragraphe de l'Article 4 des Statuts, la mention suivante :

« *et le cas échéant, celles liées à l'activité d'Agent Lié de Prestataire de Services d'Investissement*. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

- **L'Article 17.1 – Gérance – Nomination des Statuts** est ainsi modifié :

Il est ajouté la mention des articles règlementant la nouvelle activité de la Société tel que :

Paraphe
CAB

Docusign Envelope ID: 7917F635-ECC9-866B-814A-F9C1EB63A2CC

« *La Société est administrée par une ou plusieurs gérants, personnes physiques associées détenant la majorité du capital social et répondant aux conditions d'honorabilité et de capacité fixées par les articles L 512-4, L 512-5, R514-1, et R 514-3 du Code des Assurances et par les articles L.545-1 à L.545-6 du code monétaire et financier en cas d'exercice de l'activité d'Agent Lié de Prestataire de Services d'Investissement, avec ou sans limitation de la durée de leur mandat*. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

- **L'Article 17.4 – Gérance – Non Concurrence des Statuts** est ainsi modifié :

Il est ajouté mention de la nouvelle activité de la Société tel que :

« Le ou les gérants s'interdisent directement ou indirectement, la pratique hors de la société, d'une activité d'intermédiaire d'assurance au sens du livre V du code des assurances et/ou d'Agent Lié de Prestataire de Services d'Investissement le cas échéant. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

TROISIEME DECISION
Pouvoir pour les formalités

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associée Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Signé par :
Charline AUGER BODART
C4936DF4FAAF4F9...

Madame Charline AUGER BODART
L'Associée Unique